

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Date de la concertation

Débutée 17 juin 2023

Anne-Marie ROYAL garante désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 17 juillet 2024



Sommaire

Sommaire.....	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	3
Préambule.....	4
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	4
La mission de la garante	4
Fiche d'identité du projet	5
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	8
Les demandes de précisions formulées à la fin de la concertation et le suivi des réponses apportées	8
Actualités liées au projet et évolution(s)	11
L'évolution du projet et de son implantation sur le site	11
Les garanties dans l'équilibre budgétaires du projet.....	12
L'abandon du projet de station de prélèvement d'eau de mer	13
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	13
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	13
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	15
Les arguments exprimés	16
La synthèse des arguments	16
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	20
Les prochaines étapes du projet et de la concertation	21
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue	21
Liste des annexes	23

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La société ArcelorMittal porte un projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque. Ce projet attendu sur le territoire dunkerquois pour assurer la pérennité de l'activité d'ArcelorMittal avec une baisse des nuisances (poussières, bruit...) est également sujet de craintes pour certains par rapport au coût de production de l'acier bas carbone et le besoin énergétique pour cette fabrication d'acier (électricité, hydrogène). Ce projet est une étape du processus de décarbonation de la production d'acier. Après avoir augmenté la part de l'acier recyclé dans la fabrication de l'acier dans le processus par filière « Haut fourneau » il s'agit de modifier pour 60% de la production le processus de fabrication en diminuant la production de CO₂ grâce au remplacement de l'utilisation du charbon par un processus de réduction directe du minerai de fer. Pour produire un acier 0 carbone à l'horizon 2050 il sera nécessaire de généraliser ce processus de fabrication et/ou de capter le CO₂ résiduel pour le transformer et/ou le stocker.

Quelques chiffres clés du projet.

- 1,8 milliard d'euros investis dans le projet, 6,8 millions de tonnes d'acier produites par an (Environ 40% de la production française)
- 35% de réduction d'émission de CO₂ au terme du projet pour ArcelorMittal et 6% des émissions industrielles de la France
- 1,8 tonne de CO₂ émise par tonne d'acier aujourd'hui et 0,5 tonne de CO₂ émise par tonne d'acier à la fin du projet

Les enseignements clefs de la concertation continue

La concertation continue grâce au programme mis en place au sein des équipes ArcelorMittal a montré l'intérêt du grand public et en particulier des jeunes pour la transformation de l'industrie sur le dunkerquois avec une participation significative de plus de 2000 personnes. Les visites de sites avec temps d'échange se sont substituées aux réunions classiques en apportant la même qualité de présentation des avancées du projet et d'interpellation d'échanges, mais en attirant un public plus diversifié que les réunions publiques ou les ateliers. La mise en place d'outils comme le jeu, la maquette, des quizz pour les rencontres étudiantes et les ateliers enfants...ont facilité l'accès à l'information et la participation.

Le calendrier prévisionnel du projet a été revu avec un décalage de 6 mois environ ce qui n'a pas permis à ArcelorMittal d'apporter les éléments tel qu'il s'était engagé en mai 2023.

GRT Gaz et RTE ont été peu présents sur les temps de rencontres ayant peu d'éléments nouveaux mais lors de la réunion du 4 avril 2024 ils ont apporté un certain nombre de réponses aux questionnements des participant.e.s

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque, menée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023, ArcelorMittal, RTE et GRT Gaz ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Anne-Marie ROYAL de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période de juin 2023 à juillet 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 24 juin 2022 : La CNDP est saisie par ArcelorMittal, RTE et GRTgaz
- 23 novembre 2022 au 12 février 2023 : concertation préalable sous l'égide de Anne-Marie ROYAL et Jean -Michel STIEVENARD
- 12 mars 2023 : Publication du bilan de la concertation préalable établi par la garante et le garant
- 10 mai 2023 : Publication par les maîtres d'ouvrage des enseignements qu'ils tirent de la concertation et de leur réponse au bilan des garants.
- 7 juin : Avis de la CNDP sur le document de réponse publié par le porteur de projet et nomination d'une garante pour la concertation continue
- Juillet 2023 : début de la concertation post concertation préalable (concertation continue), sous l'égide d'Anne-Marie ROYAL (lettre de mission du 16 juin 2023)
- **17 juillet 2024 : Publication du n° 1 rapport intermédiaire**

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

les recommandations des garants.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;

les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

ArcelorMittal, premier producteur d'acier en France, a choisi d'agir sur la source principale d'émission de CO² de la sidérurgie primaire et de revoir ses process de fabrication, afin de répondre aux ambitions européennes et nationales de réduction des émissions de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO² d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 millions de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production.

Afin de réduire ses émissions globales de CO² de 36% à l'horizon 2030 la stratégie d'ArcelorMittal France consiste à transformer en profondeur la manière de produire l'acier tout en conservant la capacité de production actuelle du site de Dunkerque. Réduire les émissions de CO² à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO² à 0.5 tonne de CO² en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque.

- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque en maintenant en activité réduite un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations.

Le descriptif du projet se trouve dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site de la concertation : <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>

Le projet est passé pendant cette année de concertation à la phase de projet sommaire et a connu 2 évolutions majeures par rapport au projet initial :

La première évolution concerne la consommation en eau avec à la fois

- la non-crédation d'une nouvelle station de pompage dans le bassin maritime. Au sein du futur procédé, l'eau de mer sera utilisée pour refroidir les installations. Pour ce faire, ArcelorMittal Dunkerque va s'appuyer sur la station de pompage d'eau de mer déjà existante. Cette eau va être récupérée et refroidit dans des tours aéroréfrigérantes qui élimineront les calories du circuit d'eau de refroidissement.
- l'utilisation des eaux de pluie avec l'objectif de la collecter en amont du site, pour la nettoyer et la réutiliser à la place d'eau industrielle.

La seconde évolution concerne l'évolution des implantations pour les regrouper d'avantage et l'emplacement des extensions du poste électrique principal du site qui seront implantées davantage au sud du site qu'initialement prévu.

Maitre d'ouvrage :

Le projet est porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France pour le projet de production d'acier à basse émission de CO², RTE pour le renforcement de l'alimentation électrique du site et GRTgaz pour le renforcement de son alimentation en gaz naturel.

ArcelorMittal France est une filiale du groupe ArcelorMittal, entreprise leader de la sidérurgie qui fournit des aciers de haute qualité pour de grands secteurs d'activité tels que l'automobile, le bâtiment, l'énergie, l'emballage et l'industrie. En 2021, le groupe a produit plus de 69 millions de tonnes d'acier. Il compte 158 000 salariés dans 60 pays. Dont 15 350 en France.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire public de transport d'électricité en France,.

GRTgaz assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel. En tant que gestionnaire du réseau public de transport de gaz et d'électricité en France, RTE et GRTgaz instruisent, respectivement, les demandes de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau public de transport d'électricité pour un raccordement en 400 000 volts par liaisons souterraines et au réseau de distribution de gaz naturel par une canalisation souterraine de 300 millimètres, indispensables à la mise en œuvre du projet d'ArcelorMittal ce qui leur confère le rôle de co-maîtres d'ouvrage.

Contexte du projet :

Ce projet s'intègre dans une volonté industrielle du groupe ArcelorMittal de s'adapter au nouveau marché décarboné européen et s'intègre dans une évolution du site sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque pour atteindre la neutralité carbone en 2050 à terme et de réduire de près de 6% les émissions industrielles françaises

Il s'inscrit aussi dans une dynamique territoriale. ArcelorMittal Dunkerque et la zone industrialo-portuaire de Dunkerque génèrent en effet 21 % des émissions industrielles de CO² de France en 2020. Le territoire dunkerquois s'est engagé depuis plusieurs années dans la décarbonation de ses activités, en créant une dynamique entre les acteurs locaux et en étant en 2023 le premier territoire lauréat de l'appel à projet ZIBAC (zone industrielle bas carbone). Le développement du dunkerquois se faisant par l'accueil de nouvelles industries de l'économie de la décarbonation dont des gigafactory de production de batteries mais également la filière et amont et aval de la batterie et des projets.

Localisation du projet :

L'implantation des nouvelles installations se fait dans le périmètre du site de Dunkerque d'ArcelorMittal dans lequel l'activité doit se poursuivre en parallèle à cette implantation (carte dossier de concertation)



Objectifs du projet selon le MO :

-- Réduire les émissions de CO² à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO² à 0.5 tonne de CO² en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque

- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque en maintenant en activité réduite un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations

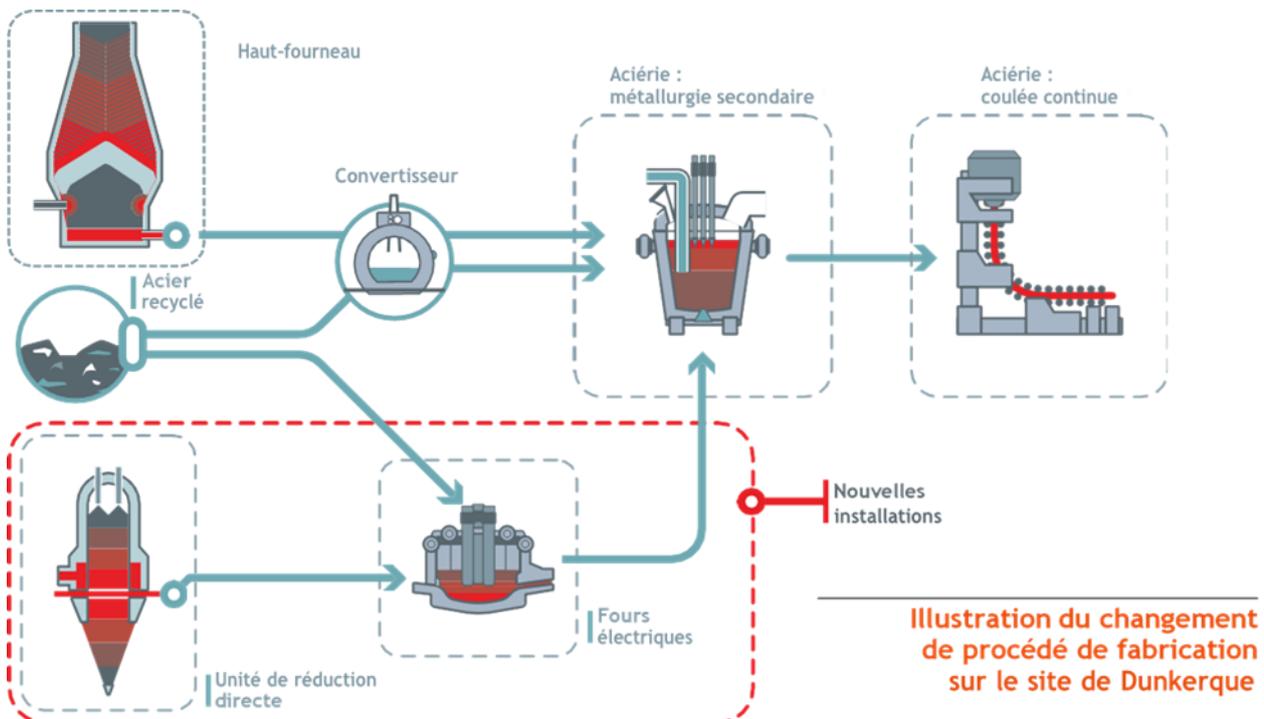
Caractéristiques principales :

Le projet consiste à transformer profondément la manière d'élaborer l'acier en changeant les procédés de production. A l'issue de sa mise en œuvre, la filière actuelle dite "Haut-Fourneau" ne représentera plus que 40% de la capacité existante en ne maintenant qu'une partie des équipements actuels en production significativement ralentie.

La mise en œuvre du nouveau procédé de production d'acier est prévue avec les nouvelles installations suivantes :

- Une unité de réduction directe du fer : elle réduit, par du gaz naturel dans un premier temps, les oxydes de fer (naturellement présents dans le minerai de fer) en fer métallique pré-réduit sans le faire fondre. L'innovation principale de la filière consiste à séparer l'opération de réduction de celle de fusion, dont l'association simultanée au sein des hauts-fourneaux nécessitait jusqu'alors l'utilisation de carbone sous forme de coke (dérivé du charbon obtenu par pyrolyse dans la cokerie).
- Deux fours électriques (à arc électrique) : les deux nouveaux fours prévus sont à arc électrique, fonctionnant avec du courant alternatif (le charbon, en tant que source d'énergie de la production d'acier, sera ainsi remplacé par l'électricité)
 - Deux fours électriques poches qui permettent l'affinage de l'acier liquide et l'ajustement de sa température avant les étapes ultérieures de fabrication qui resteront identiques au processus actuel pour permettre l'expédition de l'acier sous forme de brame (grosse plaque) ou de colt (rouleau).

Illustration du changement de processus extrait du dossier de concertation produit par ArcelorMittal



Coût :

Le coût du projet a été affiné depuis le dossier de la concertation préalable, il est estimé à 1,8 milliard. ArcelorMittal bénéficiera d'une aide financière de l'État à hauteur de 850 millions d'euros, actée par la signature d'une convention de financement avec l'ADEME.

Calendrier :

Le calendrier du projet est décalé par rapport au dossier initial de plusieurs mois compte tenu des études complémentaires nécessaires pour ce projet dans un site industriel en activité.

L'enquête publique serait alors planifiée pour début 2025 (avec la nouvelle procédure prévue dans la loi industrie verte). Les équipements étant prévu pour une mise en service dernier trimestre 2027.

Le dépôt du dossier d'autorisation du projet GRTgaz se fait dans les mêmes temps pour une mise en service en septembre 2027.

Pour RTE, la procédure n'a pas été modifiée une phase d'étude prévue en 2025 pour une autorisation 3^e trimestre 2027 et une mise en service du raccordement 400 000 volts au 2^e semestre 2030, de 2027 à 2030 une alimentation transitoire avec les lignes en 225 000 volts est envisagée.

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Suite au bilan de la concertation préalable les maitres d'ouvrage se sont engagés tant sur la mise en place d'une procédure de concertation continue innovante et renforcée dont la mise en œuvre est présentée dans ce bilan. D'autre part ils se sont engagés à apporter les éléments sur une série de points nécessitant des compléments d'information, l'état de ces réponses se trouve dans les tableaux ci-après.

La CNDP dans son avis du 7 juin 2023 considère que la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation préalable répond globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants mais leur recommande ainsi qu'aux acteurs locaux (extrait de la délibération en annexe 1) :

« les maitres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous outils de concertation nécessaires pour toucher un large public à l'occasion de la concertation continue.

les thématiques suivantes soient en particulier approfondies :

- *le montage financier du projet,*
- *le bilan énergétique,*
- *les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects).*

RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois.

GRT mette en place ses réunions d'organisation de chantier en lien avec la concertation continue en associant tous les publics concernés.

L'Etat, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et les services correspondants. »

Les demandes de précisions formulées à la fin de la concertation et le suivi des réponses apportées

<p>4. l'incidence de la nouvelle station de pompage d'eau de mer sur la biodiversité marine, les possibilités d'utilisation de la chaleur de l'eau en rejet et l'étude des conditions de mutualisation de cette station de pompage.</p>	<p><i>Le projet de station de pompage d'eau de mer fera l'objet d'études au courant de l'année 2023. Leurs conclusions seront publiées sur le site internet de la concertation.</i></p> <p><i>L'éventualité d'une mutualisation de la station de pompage sera discutée avec les acteurs du territoire sous l'égide de la Sous-Préfecture de Dunkerque. Le calendrier précis n'est pas encore défini.</i></p>	<p><i>Concernant l'incidence de la nouvelle station de pompage : au fur et à mesure des études.</i></p> <p><i>Concernant la mutualisation : dès que possible.</i></p>	<p><i>Concernant l'incidence de la nouvelle station de pompage : publication sur le site internet d'une synthèse des études sur la station de pompage .Concernant la mutualisation : Comité de pilotage présidé par la sous-préfecture de Dunkerque</i></p>	<p><i>Evolution du dispositif envisagé dans une démarche de réduction de la consommation d'eau et abandon de la nouvelle station de pompage</i></p> <p><i>Présentation le 4 avril du dispositif et des incidences (CR de réunion)</i></p> <p><i>Une fiche de synthèse serait utile</i></p>
<p>5.La méthodologie retenue pour les études sur le bruit et des mesures de protection des aménagements envisagés</p>	<p><i>Une réunion thématique co-présentée par le prestataire réalisant l'étude de bruit est prévue courant 2023. La méthodologie de mesure et les conclusions concernant l'évolution du niveau de bruit à l'issue du projet seront présentées au cours de cette réunion. Le cas échéant, les mesures de protection acoustiques envisagées pour respecter les normes en vigueur seront présentées à cette occasion.</i></p>	<p><i>D'ici la fin 2023</i></p>	<p><i>Réunion d'information sur l'enjeu bruit.</i></p>	<p><i>Pas de communication à ce jour</i></p> <p><i>Une réunion d'information avec visite spécifique du site serait pertinente</i></p>
<p>6. Précisions sur le bilan énergétique du nouveau mode de production sur la consommation énergétique</p>	<p><i>Le projet présenté porte sur la substitution de l'énergie charbon vers les énergies gaz naturel et électricité pour réaliser une production annuelle de 6,8 millions de tonnes d'acier. Ainsi la quantité de charbon passera de 3,6 millions de tonnes à 1,7 million de tonnes/an (-53%). La consommation de gaz naturel passera au démarrage de l'unité de réduction directe d'environ 7000 Nm3/h à 96 000 Nm3/h (x14). La puissance électrique consommée par le site évoluera en fonction de la phase du projet : 172 MW (pic à 261 MW) dans la configuration actuelle du site, 344 MW (pic à 496 MW) au démarrage du premier four électrique, puis 372 MW (pic à 525 MW) avec l'unité de réduction directe en fonctionnement et le haut fourneau 3 arrêté, et enfin 523 MW (pic à 750 MW) au démarrage du second four électrique, le haut fourneau 4 étant alors ralenti (soit x3). Les gaz sidérurgiques produits par la combustion du charbon seront en conséquence réduits. Leur volume ne sera plus suffisant pour alimenter les 2 tranches de la centrale DK6, conduisant l'une d'elle à l'arrêt. Les pertes énergétiques résultantes de la combustion des gaz sidérurgiques excédentaires aux torchères des installations vont être divisées par quatre.</i></p>	<p><i>Dans le présent rapport</i></p>	<p><i>Eléments de réponse partagés dans le présent rapport</i></p>	<p><i>Eléments fournis sont assez confus avec effectivement un bilan pour le charbon mais des indications de puissance et non de consommation pour l'électricité et le gaz. il est indispensable d'avoir un bilan global de consommation à la tonne produite pour avoir une comparaison entre la consommation actuelle énergétique et la consommation future en intégrant les impacts sur DK6 et les gaz sidérurgiques.</i></p>
<p>7.L'organisation du chantier et les modalités d'accueil des personnels étrangers.</p>	<p><i>L'équipe projet a entamé la conception de l'organisation du chantier et devrait pouvoir livrer un plan détaillé du chantier et des besoins en personnel d'ici mi-2024, en poursuivant 3 objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- assurer la sécurité des personnels du site et des personnels du chantier ainsi que des installations pendant toute la durée du chantier ;</i> <i>- tenir les délais du projet tout en garantissant la qualité des nouvelles installations</i> <i>- garantir les meilleures conditions de séjour aux éventuels personnels non locaux qui pourraient être mobilisés en phase chantier.</i> <p><i>La Communauté Urbaine de Dunkerque et les autres acteurs du territoire ont réaffirmé leur engagement de concourir à ce dernier objectif lors de la réunion "Chantier" tenue pendant la concertation. Tous ces enjeux seront présentés lors d'une réunion thématique lors de la concertation continue</i></p>	<p><i>D'ici la mi-2024</i></p>	<p><i>Réunion d'information</i></p>	<p><i>Non communiquée à ce jour au vue de l'avancement du projet</i></p>

8. Le nouveau plan de circulation des camions	<i>Les éléments concernant le plan de circulation des camions entre les différents accès au site seront partagés par le biais d'une information sur le site internet de la concertation.</i>	<i>D'ici octobre 2023.</i>	<i>Publication de l'information sur le site internet de la concertation.</i>	<i>Non communiquée à ce jour au vue de l'avancement du projet</i>
9. les incidences des travaux de GRTgaz sur les zones ZNIEFF et les mesures prises pour la cohabitation entre le chantier et la zone de refuge des migrants	<i>Le projet de canalisation de transport de gaz naturel n'aura pas d'impact sur la ZNIEFF 310030015 dite du « marais de Prédembourg, bois et étang du Puythouck et pont à roseaux », en effet cette ZNIEFF sera franchie en souterrain. Concernant la zone de refuge des migrants située au sud de la route départementale 601, elle sera concernée par les travaux de decanalisation. Des mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Le chantier de canalisation de transport de gaz naturel ne sera pas accessible au public. Ce sera un chantier clos et indépendant. Des contacts seront pris avec la préfecture pour coordonner la réalisation du chantier dans la zone de refuge des migrants.</i>	<i>Pour l'organisation du chantier : 2 mois avant le début du chantier.</i>	<i>Concernant l'organisation du chantier, GRTgaz organisera une réunion d'information sur invitation à l'attention des industriels, des associations d'aide aux migrants, des propriétaires et exploitants agricoles, et de toutes personnes concernées par le chantier.</i>	<i>La réunion du 4 avril a permis une première présentation du tracé Non communiquée à ce jour des mesures prises pour sécuriser le chantier et assurer le lien avec les réseaux associatifs la mise en sécurité des personnes y compris les personnes présentes dans la zone de refuge des migrants</i>
10. les phases de l'installation électrique RTE (préciser les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations) ; présenter les aménagements nécessaires (y compris ceux hors du périmètre de la présente concertation) avec les modalités de validation pour réaliser les lignes 400 000volts	<i>Concernant les installations de RTE, les aménagements consistent en la réalisation de travaux (installation d'un transformateur déphaseur) dans le poste 225 kV de Holque et de l'ajout d'automates dans les postes électriques encadrants de Warande et de Grande Synthe. Ces travaux n'engendreront pas d'impact en dehors du périmètre de l'enceinte des postes électriques précités. Concernant les étapes de validation pour réaliser les lignes 400 000volts, celles-ci feront l'objet d'une phase de concertation dite "Fontaine" qui validera lors d'une réunion plénière (instance locale de concertation) menée sous l'égide du préfet, une aire d'étude et un fuseau de moindre impact dans lequel s'insèrera le tracé des lignes souterraines 400 000 volts. <i>Les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations d'ArcelorMittal France sont les suivantes :</i> <i>- En cas de perte d'un ouvrage de RTE sur le réseau 225 000 volts du territoire, AMF ne disposera plus de la puissance nécessaire à la production des fours électriques, qui s'arrêteront. La fréquence d'occurrence statistique est d'environ 1 défaut tous les 2 ans</i> <i>- En cas de surcharge ponctuelle sur le réseau, sans perte d'ouvrage, une réduction de puissance pourra être exigée par RTE auprès d'AMF la veille pour le lendemain.</i></i>	<i>Deuxième semestre 2023 pour la concertation Fontaine.</i>	<i>Instance Locale de Concertation, sous l'égide du Préfet, pour valider l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact.</i>	<i>La réunion du 4 avril a permis une première présentation du tracé et des futures lignes des adaptations des installations... Mais des précisions sur les évolutions sur la zone des différentes lignes seront à présenter <i>Permettre une vision globale des lignes et des nouveaux postes pour répondre aux nouveaux besoins pour les nouvelles implantations industrielles sur la zone portuaire Communiquer sur la concertation Fontaine annoncée (lors de réunion du 4 avril) pour juin 2024</i></i>

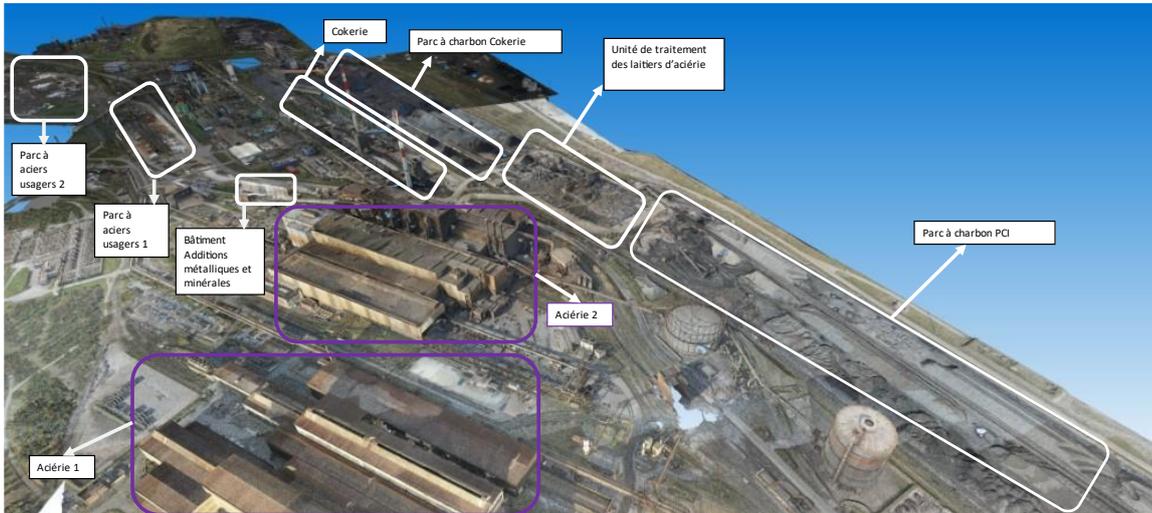
Actualités liées au projet et évolution(s)

L'évolution du projet et de son implantation sur le site

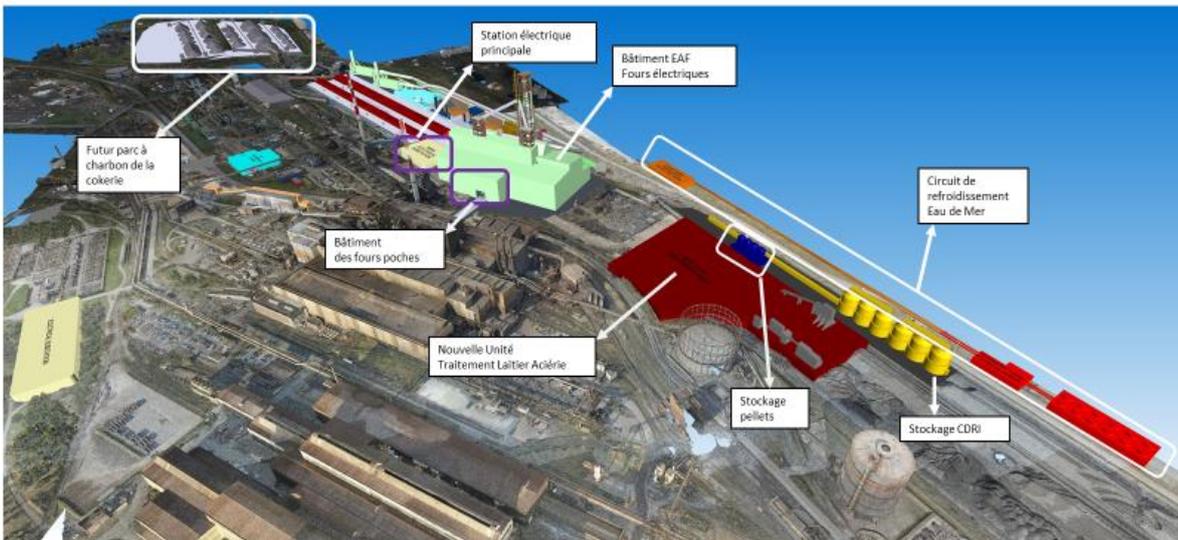
Cette année de concertation continue correspond à une période intense pour l'équipe projet qui passe de l'avant-projet sommaire au projet sommaire et fait évoluer le projet d'implantation en limitant la surface afin de respecter au maximum les principes d'éviter et réduire (ERC). Ces choix d'implantation permettent de répondre à des contraintes techniques d'une implantation dans une entreprise en fonctionnement mais génèrent d'autres contraintes avec un besoin d'accès direct de la tour de réduction directe préconstruite par le bassin face à Arcelor Mittal et une modification du planning de mise en service des équipements. La tour ne sera installée et donc mise en service qu'après les 2 fours électriques...

Cartes présentées le 4 avril par ArcelorMittal pour expliquer les évolutions (ici un exemple)

«Vue 3D – Est, aujourd’hui



Vue 3D – Est, en 2027



Les garanties dans l'équilibre budgétaires du projet

A/Le passage de l'avant-projet sommaire à l'avant-projet a permis d'affiner les coûts avec un passage de l'estimatif de 1,5 milliard à 1,8 milliard pour la réalisation de l'unité de réduction directe et les fours électriques ainsi que les adaptations du site pour accueillir ces nouvelles installations

B/En parallèle le 20 juillet 2023 ArcelorMittal annoncé que la commission européenne approuve l'aide au financement du programme de décarbonation si celui-ci s'engage dans les 3 axes :

- Augmentation de la circularité de l'acier en doublant la part d'acier recyclée dans la fabrication en passant à 2 millions de tonnes

- Adoption de l'hydrogène comme agent réducteur avec le gaz naturel
- Développement de la voie Smart Carbon pour atteindre la neutralité carbone avec le pilote expérimental DMX de capture de CO₂

C/ la signature avec EDF d'une lettre d'intention relative à la conclusion d'un contrat d'allocation de la production, permettant à ArcelorMittal de sécuriser ses approvisionnements futurs en électricité en France, lève une condition nécessaire à la réalisation du projet.

L'abandon du projet de station de prélèvement d'eau de mer

Le recyclage de l'eau dans le nouveau processus de production est privilégié par rapport aux éléments présentés dans le dossier de concertation. Ce qui va conduire à modifier le circuit de l'eau au sein de l'usine pour privilégier sa réutilisation et contribuer aux engagements d'ArcelorMittal de réduire sur ce site de 25% son prélèvement d'eau douce en 2035 par rapport à 2019 mais sans création de nouvelle station de pompage. Le projet prévoit la création de structures de prétraitement, retraitements des eaux de process des eaux de pluie...

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

1. **Poursuivre une information régulière sur le projet et mettre en œuvre les engagements pris le 7 février en réunion de synthèse** (extraits du compte rendu réunion de synthèse des contributions intervention AMF)

« • Une réunion d'information courant juin relative à la logistique des aciers usagés sur le site et aux études acoustiques et leur méthodologie ;

• Organisation de visites de site supplémentaires chaque semestre pour montrer l'intérieur de l'usine aux personnes intéressées ;

• Points d'avancement du projet :

o Comités riverains semestriels (ouverts au public de proximité uniquement)

o Réunion relative à l'organisation du chantier à horizon mi-2024 ;

o Contribution en commission Nouveaux Projets du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) ;

o Modalités à définir pour la thématique des ressources humaines »

Ces engagements tels que définis dans cette intervention peuvent au vue du bilan de cette première année de concertation paraître faibles puisqu'il n'y a eu ni réunion relative à la logistique des aciers aux études acoustiques, ni réunion sur le chantier.

Ces points non mis en œuvre après cette première année, le sont compte tenu de l'avancement du projet et non d'une volonté de ne pas informer d'ArcelorMittal.

La mise en œuvre de ces engagements

➤ les visites de site spécifiques décarbonation.

Elles ont été créées de façon particulière pour permettre à la fois la visite et des temps de présentation du projet et son avancement et d'échanges, elles font l'objet de compte rendu comme chaque temps de concertation.

Les 5 visites spécifiques organisées cette année ouvertes au grand public étaient à chaque fois complètes. D'une capacité de 25 personnes, les listes d'inscription nécessaires pour des questions de sécurité sont closes rapidement et chaque visite a des inscriptions sur liste d'attente. C'est la

raison qui a fait dédoubler la visite de mai en en organisant une le mercredi et une le samedi pour permettre aux personnes actives de participer plus facilement.

➤ **les réunions de riverains**

Elles ont eu lieu selon le calendrier habituel d'une par semestre. Un temps spécifique dédié à une présentation de l'avancement du projet et des études pour répondre aux demandes exprimées pendant la concertation préalable est inscrit à l'ordre du jour et l'équipe de concertation y participe ainsi que la garante.

➤ **les points d'avancement du projet**

2 réunions publiques spécifiques ont été organisées en plus de la réunion de reddition des comptes avec l'exposition en septembre 2023. La réunion d'avril 2024 à Mardyck réunissait les 3 maîtres d'ouvrage et ce fut un temps fort de question à GRT Gaz et à RTE.

Ces réunions sont peu mobilisatrices mais elles sont l'occasion de questions nombreuses. Elles permettent de renforcer l'information de l'ensemble des personnes le souhaitant avec des comptes rendus exhaustifs des questions et réponses. Elles mettent en évidence les manques de support d'information comme par exemple : une cartographie de l'ensemble des nouveaux tracés de lignes RTE (225000 volts et 400000 volts) et les questionnements sur l'approvisionnement et l'usage de l'hydrogène.

➤ **Sur le volet ressources humaines**

une démarche de concertation interne a été mise en place et de nombreux temps publics sur des événements ont été l'occasion d'entamer les échanges sur l'emploi : temps grand public de la fabuleuse factory, le DKjob au Kursaal, le forum de l'alternance au Digital Lab... Ces temps où de nombreuses personnes passent ont permis à quelque centaines de personnes d'avoir une information de questionner le volet emploi de ce projet (ces différents événements ont accueillis plus de 15 000 personnes selon les organisateurs).

En interne du groupe ArcelorMittal France une information a été mise en place avec une newsletter de la concertation spécifique des flashes info..., des réunions d'information interne... Cependant à ce jour les éléments sur l'évolution des métiers en particulier de la sous-traitance n'a pas fait l'objet d'un atelier public ou d'une publication sur le site de la concertation.

2. Organiser une réunion de reddition des comptes

Ce temps de reddition des comptes a été organisé avec **une exposition** prévue pour 3 jours dans le hall des grands bureaux d'ArcelorMittal Dunkerque en septembre 2023.

Cette exposition comprend une borne du jeu Décarbon'Action une maquette en 3 D, une série de plans et vue en photo montage des installations futures ainsi que les Kakémonos de l'expo mobile de présentation du projet. Au vue de la forte demande de voir cette exposition par les salariés d'ArcelorMittal mais également des personnes extérieures à ArcelorMittal passant dans le hall cette exposition est toujours en place 9 mois plus tard et a été constamment améliorée.

Une réunion de reddition des comptes a été organisée avec les 3 maîtres d'ouvrage et **une réunion des riverains** pendant ces 3 jours.

3. Organiser des rencontres jeunesse tant au sein de l'éducation nationale que dans le cadre universitaire ...

Après une concertation préalable avec une rencontre étudiante à l'ULCO et une rencontre avec les collégiens, cette année de concertation continue a permis d'aller à la rencontre des étudiants d'école d'ingénieurs sur la métropole lilloise avec **une conférence aux arts et métiers** et une demi-journée avec **3 conférences à l'école centrale**. Ces conférences ont réuni 80 étudiants.

Par ailleurs la présence au **forum des fabuleux métiers** a permis à 280 jeunes de découvrir et de questionner le projet.

Les ateliers enfants au PLUS (palais de l'univers et des sciences) le 3 juin ont réuni 90 enfants de CM1 à la 6° de façon pour leur faire découvrir la fabrication de l'acier sous forme d'ateliers très participatifs puis la décarbonation...

La fabuleuse factory en septembre 2023 temps fort des échanges entre les industries du dunkerquois et les jeunes. L'édition 2023 a réuni d'après les équipes de la CUD organisatrices de l'événement 9000

personnes principalement des collégiens mais également des jeunes demandeurs d'emplois...Vu l'affluence mais également l'attractivité du stand des jeux et la présence importante pour répondre aux questions ... que 20% des jeunes ont passé un moment à discuter sur l'espace ArcelorMittal et que 450 jeunes ont pu approfondir ces échanges et questionner le projet.

4. Créer des supports permettant au public de visualiser à l'échelle les futures installations

Comme indiqué dans la partie reddition des comptes une exposition avec maquette et une série de planche présentant sous forme de photomontage ...les futurs équipements a été réalisée dès le début de la concertation continue, mais elle présente des limites de compréhension vu la taille du projet sur 50 hectares sur le site de Dunkerque qui en compte 450.

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Cette première année de concertation continue fut marquée par une forte participation de public avec plus de 2100 personnes ayant contribué à ces temps de concertation. Ces personnes ne constituent pas le public habituel des réunions publiques. En effet la majorité des participants sont des jeunes sur des événements spécifiques pour eux (ateliers scolaires, conférences pour les étudiants, rencontres dans le cadre de la Fabuleuse factory...) le public « adulte » est constitué des personnes curieuses du processus et qui viennent grâce à la visite de l'usine ou des personnes à la recherche d'emploi.

Cette forte mobilisation a été boostée par les diverses formes prise par la concertation avec des supports inhabituels comme la rencontre de proximité à l'occasion d'un match du BCM ou les ateliers enfants avec des supports ludiques et des temps d'échanges comme pour les adultes.

Ces « expérimentations » de nouveaux supports pour cette équipe de concertation et la garante ont été menées avec en continue une préoccupation de la récolte des interrogations des publics et la capacité de réponse. L'équipe projet est présente à chaque rencontre et des « ambassadeurs » ont été formé au sein de cette équipe pour dialoguer et faire le reporting des préoccupations et réserves des personnes rencontrées. La concertation a permis à plus de 2000 personnes d'avoir une information et de s'exprimer sur le projet. Celui-ci a été rendu visible pour 10 fois plus de personnes, sur les différents événements (tableau de participation ci-dessous) et ceci en dehors des temps d'information des ateliers à l'interne d'ArcelorMittal, des réseaux sociaux et de la presse.

La participation par événement les chiffres surlignés sont ceux communiqués par les organisateurs des événements mais pour chacun d'eux nous avons fait des comptages des échanges réels.

Type de rencontre	Mois	Participants comptabilisés organisateurs	Participants à la concertation
Visite de site décarbonation	juil-23	25	25
Réunion de reddition des comptes : Conférence de presse	sept-23	10	10
Rencontre de proximité / Fabuleuse Factory	sept-23	9000	450
Exposition et temps d'échange	oct-23	205	205
Visite de site décarbonation	nov-23	25	25
Rencontre Emploi / Forum des fabuleux métiers	nov-23	3600	280
Rencontre Etudiants / ENSAM	déc-23	20	20
Visite de site #décarbonation	févr-24	25	25
Rencontre #Etudiants / Centrale Lille	mars-24	60	60
Forum de l'alternance / Digital Lab Dunkerque	mars-24	700	250
Temps échange / Marie de Mardyck	avr-24	12	12
Rencontre Emploi / DK JOB Kursaal	avr-24	5000	460
Rencontre proximité #Sport / BCM	avr-24	2000	80
Visite de site décarbonation (x2)	mai-24	50	50
Ateliers scolaires / Le PLUS	juin-24	95	95
Temps échange / Le PLUS	juin-24	8	8
Tota		20835	2055

On ne peut que mesurer la différence avec les temps plus traditionnels de concertation qui ne mobilisent plus sur le dunkerquois et en particulier pendant les concertations continues. Les 3 réunions « classiques » de restitution des comptes et les points étape de la présente concertation n'ont pas dérogé à ce phénomène de rejet de ce mode de réunions sur le dunkerquois. En effet, la participation s'est limitée aux personnes très motivées et engagées (30 personnes sur 3 temps d'échanges).

Chez ArcelorMittal, le choix a été fait à l'issue de la concertation préalable d'internaliser le processus de concertation en recrutant une personne dédiée. Ce choix a permis d'avoir à la fois une démarche de concertation externe et d'information des salariés sur le projet avec des supports adaptés et en intégrant ces temps dédiés à la concertation dans les événements internes. La concertation s'est appuyée sur toute une série de manifestations auxquelles participent l'entreprise ou pour lesquelles elle est partenaire comme l'organisation d'une rencontre de proximité à l'occasion d'un événement sportif. Pour les temps de concertation particuliers, une organisation spécifique a été mise en place avec des membres de l'équipe décarbonation devenus des ambassadeurs du projet et la présence de l'équipe concertation. Cette organisation a permis des temps de concertation dans des lieux très fréquentés mais où une partie seulement des personnes prend le temps de dialoguer avec l'équipe présente (les personnes recensées dans le tableau ci-dessus) mais où un large public voit le stand s'arrêter, prend de la documentation...

Il est également à noter la forte participation des salariés pendant la concertation. Au-delà des outils spécifiques et des temps prévus pour eux, les salariés ont profité des temps « grand public » pour venir s'informer, en particulier au début de la concertation continue, pour visiter l'exposition par exemple ou pour certains en venant en famille sur des événements comme la fabuleuse factory.

Les échanges réguliers entre l'équipe dédiée et la garante ont en outre permis de veiller à ce qu'au-delà du droit individuel à l'information les contributions soient bien intégrées et que le dispositif soit réellement participatif.

Cependant compte tenu de l'allongement de la phase d'élaboration du projet et des études à ce jour aucun élément n'a été communiqué sur les études de bruit, études de dangers, études de risques sanitaires.... La prochaine phase de concertation en cours de préparation devra permettre de fournir ces éléments au public en plus des éléments identifiés dans le tableau de suivi sur l'emploi, le bilan énergétique....

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

Au cours de la concertation continue de nombreuses questions déjà posées dans la concertation préalable, ont été à nouveau posées pendant les temps de débats mobiles, les rencontres jeunes... Compte tenu des nouveaux publics, de la complexité du projet... les équipes d'ArcelorMittal ont poursuivi les explications, répondu à ces arguments. Mais il est à noter que des précisions ont été demandées sur certains points et des sujets qui assez annexes dans la concertation préalable sont devenus centraux comme l'utilisation de l'hydrogène. Le recrutement, les types d'emplois et la formation ont été largement abordés dans les échanges vu les lieux des débats mobiles (forum emploi, écoles d'ingénieurs...) Ces éléments ne sont pas repris de manière exhaustive dans cette partie, il ne s'agit pas directement d'arguments exprimés sur ce projet à l'exception de l'attractivité de ce projet pour une partie du public et d'inquiétude sur le sort des salariés actuels.

« Il n'est pas question de créer de nouveaux emplois, mais d'adapter les missions des salariés actuels pour qu'ils puissent occuper ces emplois. Pour les quarantennaires, ils sauront trouver la force pour se préparer à ce changement, mais pour les autres, comment est prévue la transition ? »

Le calendrier des décisions

« A quelle date le GO en matière d'investissement ? »

« La date prévue pour le lancement en matière d'investissement ? »

« Pourquoi attendre 2050 pour la neutralité carbone ? »

L'utilisation de l'hydrogène

Le fonctionnement de l'unité de réduction directe interroge, la question de la substitution du gaz au charbon dans le nouveau procédé est comprise mais que le gaz soit à terme remplacé par de l'hydrogène a été la source de nombreuses demandes de précisions sur le procédé prévu pour introduire l'hydrogène au sein des installations, ainsi que sur la mise en place de la transition entre le gaz et l'hydrogène.

« On remarque qu'à partir de 50% d'hydrogène injecté, le processus se complique » « la compétitivité avec l'hydrogène ? »

« Est-ce que l'hydrogène utilisé sera vert ? Allez-vous faire des économies d'eau ? Qu'allez-vous faire du CO₂ ? Connaissez-vous l'impact des particules dans l'air avec le nouveau projet ? »

« Une comparaison des coûts d'énergie et de la consommation d'énergie dans les 2 procédés de fabrication. »

« Remplacer le charbon par de l'électricité et de l'hydrogène, est-ce que leur production devra également être décarbonée ? »

« La transition gaz/ hydrogène est-elle liée à la mise en œuvre du parc éolien offshore ? »

« Le passage à l'hydrogène est-il réversible ? »

« La sécurisation de l'hydrogène ! »

La consommation électrique et le coût de fonctionnement

Inquiétudes sur la consommation électrique de l'usine, son coût, sa disponibilité.

« Comment est-ce possible de fournir autant d'électricité à ArcelorMittal sans que cela ne porte préjudice aux riverains ? »

« Est-ce qu'économiquement c'est plus intéressant pour vous que la taxe carbone de l'Union européenne? Ça va vous coûter plus cher car c'est une matière première déjà transformée? Aujourd'hui, vous êtes indépendants pour la production d'électricité, mais quel sera l'impact du nouveau projet? Si vous passez à l'hydrogène, dans un second temps, c'est pour réduire vos coûts ? C'est un vrai défi économique... Le prix des voitures va-t-il augmenter? Il y aura une compétitivité avec les autres pays qui ne sont pas soumis aux règles de l'UE? Qui sont vos concurrents directs pour la production d'acier? »

« La faisabilité du projet dans le cas où le CNPE (Centre de Production d'Electricité) de Gravelines n'existerait pas ? »

« La centrale de Gravelines est incapable de couvrir l'ensemble des besoins, notamment avec l'arrivée des giga factories ! »

« Avec l'utilisation de fours électriques, plus d'électricité sera nécessaire. Certes à terme le taux de carbone sera diminué pour l'usine, mais il sera augmenté pour produire de l'électricité étant donné que la France n'utilise que 15 à 20 % d'énergies renouvelables »

« ...le souci des mégawatts éolien est qu'ils seront, par définition, intermittents. Or, chez ArcelorMittal, le besoin en électricité sera permanent. »

« Ces projets-là sont pris en compte par ceux qui produisent cette énergie ? »

« L'impact du projet sur le coût de l'acier ? »

« Les mises en service des EPR, ainsi que du parc éolien ne se fera que dans plusieurs années. En attendant, les projets industriels, tels que celui d'ArcelorMittal pour la décarbonation, seront déjà en cours. »

Les alternatives

« Qu'est devenu le projet ULCOS qui consistait à capter et à stocker le CO₂ du haut fourneau ? Le projet de décarbonation présenté va-t-il remplacer ce projet datant de 2015 ? »

Le questionnement du projet son implantation

« Je suis du département qualité sécurité, sûreté, santé et environnement. Est-ce que d'autres alternatives ont été envisagées en matière d'implantation ? »

« On travaille à la cokerie. C'est quoi tous les bassins qu'on voit autour des installations ? Ah mais il y aura un nouveau parc à ferraille ? La tour DRP, est-ce que c'est la même que la petite qui est à côté de l'aciérie ? »

« Que va-t-il se passer concrètement jusqu'en 2027 ? Pendant la construction, vous allez continuer de produire ? Combien de personnes seront nécessaires pour construire les nouvelles infrastructures ? »

« Le délai des travaux...le délai lui paraît court pour des travaux de cette ampleur ? »

La gestion des nuisances sonores

Si ce sujet central dans la concertation préalable a été moins abordé pendant la concertation continue c'est parce que ArcelorMittal n'a pas organisé la réunion prévue ni communiqué sur les études prévues. Les attentes de réponses sur ce sujet restent importantes

« Inquiétude face à l'annonce qu'avec les nouvelles installations, il n'y aura pas plus de bruit qu'aujourd'hui, alors qu'on aurait pu espérer que le bruit global diminue...la future grande tour du DRP, fait craindre vu sa structure que le vent ne siffle à travers... »

« Vous implantez un nouveau parc pour les ferrailles d'après ce que vous venez de présenter. Comment allez-vous traiter le bruit généré par celui-ci ? »

« Il faut envisager des solutions de réduction des bruits avant la construction, car les nuisances sont reprochées par les riverains. »

« Les nouveaux filtres pour traiter les poussières seront moins bruyants que les précédents ? »

« Les travaux de construction et de déconstruction seront-ils en continu sur le site ? »

La gestion des rejets et l'évolution de la pollution

« S'agit-il des mêmes filtres à air que ceux utilisés actuellement ? »

« Là on s'en va vers un cercle beaucoup plus vertueux qu'aujourd'hui. En 2050 pour ceux qui seront là on ne devrait plus avoir un ciel gris. »

Le devenir des installations existantes

« Nous sommes sous-traitants, on s'occupe de la réfection du haut fourneau 4. On nous a dit que dans 8 ans, le haut fourneau 4, c'est terminé mais ce n'est pas le même discours que vous tenez... »

« Ça va changer ! Il va y avoir 2 activités en même temps et petit à petit, notre cokerie va diminuer. »

« La fin de la cokerie est prévue pour 2035 ? Tout le monde est inquiet au département. »

« L'existence de DK6 (la centrale électrique thermique d' ArcelorMittal). Que restera-t-il des gaz rejetés ? Comment seront-ils utilisés ? »

Les évolutions des processus

« Nous sommes salariés d'ArcelorMittal. Est-ce que le futur fonctionnement du DRP est un procédé nouveau ? Il n'y aura plus besoin d'aggloméré ? Le DRP sera alimenté par quoi ? Ce n'est pas nous qui allons fabriquer les pellets ? D'où viendront-ils ? Comment va-t-on les monter en haut de la tour ? Et où seront stockés les pellets ? »

« Je suis prestataire d'ArcelorMittal, mais aussi riverain de l'usine. J'ai participé aux réunions publiques de la concertation préalable. Quelle sera la matière première qui va être utilisée en remplacement du minerai de fer ? »

« Nous sommes basés au haut fourneau 4. On nous demande de travailler jusqu'en 2032, voire 2035. Mais après qu'est-ce qu'on va devenir ? Le projet fait peur »

« L'acier recyclé disponible en France sera suffisant pour répondre aux besoins du site de Dunkerque ? »

« L'impact de la baisse de production de gaz industriels sur DK6 »

« L'envol des poussières et des particules fines n'ait pas été présenté... peut-on imaginer qu'avec le nouveau process cet envol soit moindre pour les populations environnantes ? »

« Le planning des travaux ? et les évolutions des installations ? comment vont s'organiser les mises en service ? »

« Le nouveau procédé aura un impact sur la qualité de l'acier produit ? »

« La livraison ultérieure de l'Unité de Réduction Directe par rapport aux fours à arc électrique. Sera t'il possible d'utiliser les fours électriques sans les DRP ? Est-ce que l'Unité de Réduction Directe sera fabriquée ou achetée ?

La décarbonation de la filière au-delà de ce projet

« Vous avez parlé du fait que 40% de l'acier français venait d'ArcelorMittal Dunkerque, est-ce qu'il y a d'autres projets de décarbonation de l'industrie sidérurgique en France ? »

« La nouvelle solution réduira les émissions CO₂, mais comment arriver à la neutralité carbone ? »

« Pouvez-vous nous présenter la stratégie globale d'ArcelorMittal dans la décarbonation, il y a d'autres projets que Dunkerque à Gand en Allemagne... »

« La captation et le recyclage du CO₂ ? »

« Y a-t-il un lien entre le projet décarbonation et le projet d'aciers d'électriques de Mardyck ? »

« Quel est le bilan carbone des pellets de fer ? où et comment sont-ils fabriqués ? »

La question des risques industriels

« L'évolution des risques industriels sur le site généré par le projet ? »

« ArcelorMittal est dans un contexte de PPRT multisite...l'impact des nouvelles installations sur les cercles de danger du PPRT multisite ? » (PPRT : Plan de prévention des risques technologiques)

Demandes d'informations, remarques sur la concertation

Les salariés du site de Dunkerque ont été très demandeurs d'informations dès l'ouverture de la concertation continue et ont pu bénéficier d'un processus particulier interne mis en place par les équipes ArcelorMittal.

« Il faut absolument diffuser ces supports dans tous les départements. Pourquoi pas utiliser les PAD de janvier ? Il faut aller présenter le projet chez les salariés et ne pas attendre qu'eux viennent au projet. »

« Qu'est-ce qui va changer au niveau de l'aciérie ? J'ai trouvé le jeu vidéo pertinent pour comprendre les enjeux du projet. »

Mais également des demandes pratiques d'accès à l'information

« L'importance que l'information ne soit pas uniquement reprise sur Internet et dans les médias, mais qu'elle soit régulièrement envoyée aux personnes en ayant fait la demande »

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Ces interrogations sont de deux types

- Celles pour lesquelles les études, choix techniques ne sont pas terminés :
 - Les solutions pour gérer les bruits en fonctionnement
 - Le chantier et ses conséquences tant pour les personnes déjà en poste sur le site (salariés d'ArcelorMittal et des sous-traitants) riverains mais également sur le territoire avec l'hébergement et la vie des personnes qui seront sur les 1000 à 1500 postes nécessaires pour mener à bien ce chantier.
 - L'approvisionnement en Hydrogène et les coûts de fonctionnement généré par cette énergie.
 - Les emplois nouveaux tant en interne que pour les sous-traitants. Ce calcul est complexe vu les évolutions en interne mais nécessaire suite aux demandes pendant la concertation préalable et aux inquiétudes des actifs en place et les demandes dans le cadre des potentiels recrutements.
- Par ailleurs d'autres questions ont reçu des réponses partielles et méritent une présentation plus claire complète par les maitres d'ouvrage.
 - La consommation énergétique du projet et le bilan énergétique. En effet aujourd'hui ArcelorMittal produit de l'énergie avec le DK6 et le réseau de chaleur qui ne seront plus alimentés de la même manière.
La seule réponse disponible actuellement et compréhensible est l'évolution des besoins énergétiques de la zone d'activité du GPMD « les besoins supplémentaires de consommation électrique dans le Dunkerquois, du fait de l'industrie (pour la décarbonation et la réindustrialisation), sont évalués à 3 500 mégawatts en 2030 et 4 500 mégawatts en 2040. Cela signifie que la consommation d'électricité du territoire va tripler à quadrupler. »
 - La consommation en eau qui a été présentée à la réunion du 4 avril mais mériterait une fiche de synthèse pour être facilement accessible et compréhensible
 - Des précisions sont également à apporter par RTE qui devrait commencer sa procédure de concertation Fontaine et qui a été questionnée en avril sur « les EPR, et l'impact que leur implantation aura sur le réseau... » sur les implantations de ce réseau dans le territoire avec l'implantation des nouveaux équipements (postes de raccordement et les lignes mutualisées et ou pour desservir des projets industriels). RTE devra communiquer ces éléments dans la suite de la concertation continue.

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

La concertation se poursuit avec 4 types d'actions prévues

- Les temps d'échanges mensuels avec visite du site.
- La production de fiches thématiques et de 2 newsletters
- Des rencontres sur des manifestations du territoire
- Webinaires

Le calendrier prévisionnel prévoit à ce jour 18 actions réparties sur les 6 prochains mois pour continuer à toucher le public dans sa diversité avec certains événements adaptés aux demandes de groupes exprimées au cours de l'année :

Sur les 5 visites déjà planifiées certaines seront adaptées à un groupe spécifique (étudiants, riverains).

Les événements grand public sur le territoire (climat tour, salon de la mobilité, fête de la science, boucles dunkerquoises, Fabuleuse Factory...) permettent de toucher des personnes différentes selon leurs sujets d'intérêt.

Le programme sera complété en septembre en fonction de l'avancée du projet.

L'adaptation des outils de communication et d'information sont en cours :

- Le site internet de la concertation est en cours de modification pour le rendre plus ergonomique et lui permettre de rester adapté aux suites de la démarche (mise en ligne septembre)
- Une V2 du film de présentation du projet est prévue pour intégrer les évolutions du projet
- Un plan en réalité augmentée devrait compléter les maquettes en octobre
- Un dossier actualisé du projet est en cours de rédaction
- Le jeu sur la décarbonation passe en phase 2 pour permettre une meilleure interactivité

Les démarches internes de dialogue sur le projet

En parallèle à la concertation publique, 8 actions spécifiques complémentaires sont prévues avec des lettres d'information des temps de réunion dédiés, une campagne d'affichage... au sein du groupe ArcelorMittal France particulièrement sur les sites de Dunkerque et Mardyck.

Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue

Si le programme offre à nouveau des possibilités de découvrir le projet de voir sur place les évolutions du processus de fabrication de l'acier et l'ampleur du chantier prévu, il doit être conçu pour répondre aux questions n'ayant pas pu recevoir une réponse complète à ce jour et poursuivre le dialogue sur le devenir de l'industrie sidérurgique dunkerquoise.

Pour l'ensemble de ces temps de rencontre, échanges et sur les publications, il faudra apporter les éléments précis sur les sujets qui traversent la concertation :

- L'approvisionnement énergétique, son coût tant pour l'électricité que pour le gaz et les évolutions avec l'hydrogène (quand, sous quelles conditions...)
- Le modèle économique et le financement au-delà de l'annonce des subventions prévues.
- L'amélioration de la qualité de vie des riverains (bruit et poussières..., le retour des études et présentation des aménagements et de l'organisation du travail pour cette amélioration)
- Le chantier son organisation, ses impacts sur le territoire.

- L'emploi, l'évolution des compétences et la formation tant en interne d'ArcelorMittal que chez les sous-traitants.

Pour chacun de ces sujets il conviendrait que les MO produisent une information complète et claire au cours des prochains mois et organisent des temps d'échange soit en lien avec les visites en renforçant ce programme et en thématissant les visites, soit en mettant en place des ateliers sur ces sujets.

Un sujet important a émergé au cours de la première année de la concertation continue :

Comment aller plus loin dans la décarbonation ? Ce sujet n'est pas directement celui de cette concertation mais compte tenu du questionnement qu'il suscite et des pistes de réflexion voir d'expérimentation d'ArcelorMittal avec le DMX (structure de captage du CO₂)

Liste des annexes

- Annexe 1 Avis de la CNDP séance du 7 juin 2023
- Annexe 2 Lettre de Mission garante concertation continue
- Annexe 3 flash info du 20 juin 2023 lancement concertation continue

SÉANCE DU 7 JUIN 2023

AVIS N°2023 / 68 / ARCELOR DECARBONATION / 4

PRODUCTION D'ACIER A BASSE EMISSION CO2 ARCELORMITTAL DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
- vu sa décision n°2022/82/ ARCELOR DECARBONATION / 1 du 6 juillet 2022, décidant d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 ;
- vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de production d'acier à basse émission CO2 en date du 12 mars ;
- vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan de la garante et du garant tirant les enseignements de la concertation préalable de mai 2023 ;
- vu la décision n°2023 / 66 / ARCELOR DECARBONATION / 3 du 7 juin 2023, prenant acte des réponses des maîtres d'ouvrage et désignant Anne-Marie ROYAL comme garante ;

après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

- les maîtres d'ouvrage, à l'issue de la concertation, décident de poursuivre le projet ;
- la concertation préalable a permis de renforcer le dialogue territorial : les maîtres d'ouvrage indiquent leur volonté de développer des espaces de dialogue avec des visites de site semestrielles ouvertes au grand public et de renforcer ceux mis en place durant la concertation préalable ;
- la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation préalable répond globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garants.

RECOMMANDE QUE :

- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens d'information et tous les outils de concertation nécessaires pour toucher un plus large public à l'occasion de la concertation continue ;
- à l'occasion de la concertation continue, certaines thématiques soient approfondies, en particulier :
 - le montage financier du projet ;
 - le bilan énergétique ;
 - les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects) ;

- RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois ;
- GRT Gaz mette en place ses réunions d'organisation de chantier dans le cadre de la concertation continue, en associant tous les publics concernés ;
- L'État, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et sur les services correspondants.

Le Président



Marc PAPINUTTI

Le président

Paris, le 16 juin 2023

Madame,

Lors de sa séance plénière du 07 juin 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 novembre 2022 au 12 février 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 12 mars 2023. En mai 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 07 juin 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux généraux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 – Recommandations pour la concertation continue sur le projet de production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens d'information et tous les outils de concertation nécessaires pour toucher un plus large public à l'occasion de la concertation continue ;
- à l'occasion de la concertation continue, certaines thématiques soient approfondies, en particulier :
 - le montage financier du projet ;
 - le bilan énergétique ;
 - les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects) ;
- RTE informe le public de l'ensemble des projets d'adaptation du réseau de transport d'électricité dans le territoire dunkerquois ;
- GRT Gaz mette en place ses réunions d'organisation de chantier dans le cadre de la concertation continue, en associant tous les publics concernés ;
- L'État, les Collectivités locales et les autres acteurs du territoire intègrent et présentent au public une vision globale de l'ensemble des impacts notamment sur le logement, les mobilités et sur les services correspondants.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations. En ce qui concerne la dernière recommandation, je vous informe que l'avis du 07 juin a été adressé aux différentes collectivités territoriales et acteurs locaux.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous présenterez avec le maître d'ouvrage à la CNDP les modalités de l'information et de la participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre. Il est important que vous soyez associée, dès maintenant, à l'élaboration des modalités à venir, aussi afin de pouvoir garantir la mise en place des réunions publiques de « reddition des comptes » à venir. Ces réunions devront permettre de présenter aux publics les enseignements tirés par le maître d'ouvrage suite à la concertation préalable.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Marc PAPINUTTI

Madame Anne-Marie ROYAL

Garante de la concertation continue portant sur le projet de production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque :

→ **Point d'étape sur le processus de concertation**

20 juin 2023



Onze mois après la première session, la commission Nationale du Débat Public (CNDP) a notifié, le 7 juin 2023, son avis favorable et a souligné le travail de qualité fourni lors de la concertation préalable. Notre projet avance et vient donc de passer cette étape clé !

❖ ArcelorMittal France lance la concertation « continue »

Une concertation continue va démarrer et ainsi permettre d'assurer une **continuité de l'information et de la participation** du public sur notre projet, jusqu'à l'enquête publique.

* ArcelorMittal et les co-maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre les moyens d'information et les outils de concertation nécessaires pour toucher le plus large public.

Certaines thématiques devront être approfondies à la demande de la CNDP, notamment :

- **Le montage financier du projet ;**
- **Le bilan énergétique ;**
- **Les impacts sur l'écosystème industriel (emplois directs et indirects).**

→ Rendez-vous en septembre pour en savoir plus sur les événements prévus dans le cadre de cette concertation continue

→ Début des travaux de construction : 1^{er} trimestre 2025



Collège Lucie Aubrac le 8 février 2023



Communauté Urbaine de Dunkerque le 23 novembre 2022

❖ Retour sur le bilan positif de la concertation préalable

Lors de cette période, les **objectifs** étaient d'**informer** sur la nature et l'intérêt du projet mais également d'**expliquer** les raisons, les caractéristiques, les enjeux, les solutions alternatives, ... afin de pouvoir **recueillir** et **analyser** les retours de tous les publics concernés.

❖ Les infos et chiffres-clefs

- **Une équipe projet fédérée et motivée** qui contribue à changer l'image de l'industrie.
- **Des interactions riches, argumentées et constructives** émanant des participant.e.s.
- **21 événements** ouverts au public : ateliers thématiques, réunions publiques, rencontres de proximité, visites de site...
- Plus de **860 participant.e.s** aux rendez-vous physiques
- **7 coffee breaks** avec les collaborateurs d'ArcelorMittal France et plus de 600 connexions par édition
- **800 utilisateurs** et **1100 connexions** au site internet dédié



* Retrouvez toutes les informations sur le projet en flashant le QR code ici :
ou sur [Concertation ArcelorMittal Décarbonation](https://concertation-arcf-decarbonation.fr)
Plus d'infor



